

Acte à classer

54

1	2	3	4	5	6
En préparation	Pour signature	Prêt à transmettre	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2022-07-08T11-20-26.00 (MI238655884)

Identifiant unique de l'acte : 027-200077329-20220629-54-BF ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : 54-2022_décision_modificative_n.1_budget_prin

Date de décision : 29/06/2022



Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetairesActe : [pesallpjdobDM01VILLE_092022...](#) Multicanal : Non

Pièces jointes :

54-
[2022 décision modificativ](#)
[1 budget principal.PDF](#)

[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Date 08/07/22 à 11:20

Par [LANGRENE Delphine](#)

Transmis

Date 08/07/22 à 11:20

Par [LANGRENE Delphine](#)

Accusé de réception

Date 08/07/22 à 11:29

Nombre de conseillers :	35
En exercice :	35
Présents	20
Votants par procuration	5
Absents	15
Total des votes	25

7. Finances locales
7.1 Décisions budgétaires

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf juin à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués par lettre individuelle en date du vingt-trois juin deux mille vingt-deux, se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alexis DARMOIS.

Étaient présents : M. AUBE, M. BEAUDOUIN, M. BIERRY, M. BOISSY, M. BURET, Mme CABOT B, Mme CABOT S, M. CANTELOUP, M. DARMOIS, M. DEPLANQUES, Mme DUTILLOY, Mme DUVAL, Mme LOPES DUARTE, Mme LOUVEL, Mme QUESNEY, Mme RETUREAU, Mme ROSA, Mme RUBETTI, M. TIMON, M. VOSNIER.

Secrétaire de séance Mme DUTILLOY

Absent(s) excusé(s) : M. BERNARD, M. DUCLOS, Mme GAUTIER, Mme JEAMMET, Mme HAKI, M. LEFRANCOIS, M. LEROUX, M. MARE, Mme MONLON, Mme VANNIER, Mme WACRENIER

Absent(s) : Mme KOUZIAEFF, M. LETELLIER, M. MAUVIEUX, M. VOLLAIS

Procurations : M. BERNARD à M. DARMOIS, M. DUCLOS à M. TIMON, Mme GAUTIER à M. CANTELOUP, M. LEROUX à M. DARMOIS, Mme MONLON à Mme DUTILLOY

54-2022 Décision Modificative n°1 – Budget principal

La présente décision modificative a pour objet de procéder aux ajustements nécessaires sur les crédits votés au budget primitif 2022 comme suit :

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses comme suit :

En dépenses :

- *Nature 60611 (eau et assainissement) : ajustement des crédits nécessaire pour le paiement des factures d'eau pour la somme de 13 900 euros ;*
- *Nature 673 (titres annulés sur exercices antérieurs) : la somme de 10 000 euros est inscrite pour des annulations de titres sur exercices comptables antérieurs.*

- *Nature 6188 (autres frais divers)* : réduction de 10 000 euros prévus permettant d'alimenter le chapitre 67.
- *Nature 022 (dépenses imprévues)* : réduction de 13 900 euros permettant l'équilibre de la présente décision modificative du budget.
- *Nature 6518 (redevance droits et valeurs similaires)* : 5 000 euros correspondant à la régularisation des frais de Sacem pour le théâtre.
- *Nature 6188 (autres frais divers)* : réduction de 5 000 euros vers le chapitre 65, pour la régularisation de la Sacem.

D/R	I/F	Gestionnaire	Fonction	Nature	Chapitre	Antenne	Libellé	Montant
D	F	BATIMENT	823	60611	011	ARROSAGE	EAU ET ASSAI	13 900,00 €
D	F	SF	01	022	022	IMPREVUES	DEPENSES IM	13 900,00 €
D	F	SF	01	6188	011	FINANCES	AUTRES FRAIS	10 000,00 €
D	F	SF	020	673	67	FINANCES	TITRES ANNUL	10 000,00 €
D	F	THEATRE	313	6188	011	PROGCULT	AUTRES FRAIS	5 000,00 €
D	F	THEATRE	313	6518	65	PROGCULT	AUTRES	5 000,00 €
TOTAL								0,00

La section d'investissement s'équilibre en dépenses à hauteur de 0 €, comprenant :

En dépenses :

- *nature 16878 (emprunts autres organismes)* : reprenant les annuités emprunts pour les travaux d'électrification sur Pont Audemer et St Germain Village pour 23 570 € ;

- *nature 020 (dépenses imprévues)* : réduction de 23 570 euros permettant l'équilibre de la présente décision modificative du budget.

D/R	I/F	Gestionnaire	Fonction	Nature	Chapitre	Antenne	Libellé	Montant
D	I	SF	01	020	020	IMPREVUES	DEPENSES IMPREVUES	23 570,00 €
D	I	VOIRIEPA	816	16878	16	SIEGE	AUTRES ORGANISMES ET PARTICULIERS	23 570,00 €
TOTAL								€

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1612-11
Vu le budget primitif 2022 délibéré le 13/04/2022.

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits votés au budget 2022 afin d'ajuster les crédits inscrits au budget 2022 par des virements entre chapitres d'exécution budgétaire,

Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20220629-54-BF
Date de télétransmission : 08/07/2022
Date de réception préfecture : 08/07/2022

*Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Décide,*

- **D'APPROUVER** la décision modificative n° 1 du budget de la Commune de Pont-Audemer exposée ci-dessus qui s'équilibre en section d'investissement en section de fonctionnement.

Fait à PONT-AUDEMER, le 29 juin 2022
Pour extrait certifié conforme

Le Maire

qui atteste que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture d'Evreux

Alexis DARMOIS



